



# STRATÉGIE NATIONALE POUR LA **BIODIVERSITÉ** 2011-2020

## QUELS INDICATEURS RETENIR ?

*DOCUMENT D'ÉTAPE*

MAI 2011



OBSERVATOIRE  
NATIONAL  
DE LA BIODIVERSITÉ

## Sommaire

	Pages
Des indicateurs pour la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 : pourquoi, pour qui, comment ?	2 - 3
Comprendre et utiliser les indicateurs de la Stratégie nationale pour la biodiversité	4 - 5
Une première liste d'indicateurs pour la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020	6 - 7
<b>A Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité</b> Sommes-nous de plus en plus impliqués et convaincus de l'importance de préserver la biodiversité ?	8 - 9
<b>B Préserver le vivant et sa capacité à évoluer</b> Quel est l'état de la biodiversité et comment évolue-t-elle : espèces, habitats naturels, services rendus à l'Homme ?	10 - 11
<b>C Investir dans un bien commun, le capital écologique</b> Prenons-nous de mieux en mieux en compte la biodiversité dans l'activité économique ? La valorisons-nous plus efficacement ?	12 - 13
<b>D Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité</b> Gardons-nous pressions et prélèvements sur la biodiversité dans des limites permettant à tous d'y avoir accès durablement ?	14 - 15
<b>E Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action</b> Nos politiques publiques et privées et nos comportements sont-ils cohérents pour préserver la biodiversité à toutes les échelles ?	16 - 17
<b>F Développer, partager et valoriser les connaissances</b> Développons-nous – par la recherche, l'expertise, la formation et l'information – une société de connaissance sur la biodiversité ?	18 - 19
Annexe 1 : exemple de fiche descriptive renseignée pour l'indicateur « Matière organique des sols »	20 - 21
Annexe 2 : l'Observatoire national de la biodiversité	22 - 23



# Des indicateurs pour la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 : pourquoi, pour qui ?

Ce document présente la démarche développée pour doter la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) d'**indicateurs** robustes, élaborés en concertation, compréhensibles par le plus grand nombre et utilisés pour orienter l'action en faveur de la biodiversité. Les indicateurs de ce document constituent une première liste pour la métropole ; c'est une étape pour l'**Observatoire national de la biodiversité** (ONB) en charge de leur élaboration.

Les indicateurs présentés résultent d'une première analyse des orientations stratégiques et objectifs retenus à l'issue de la démarche de révision de la SNB.

## La nouvelle SNB

La France adopte en 2011 sa nouvelle **Stratégie nationale pour la biodiversité** pour les 10 prochaines années. Ce document affirme la volonté de mettre en œuvre les engagements en faveur de la biodiversité pris lors de la dernière conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique à Nagoya.

Pour s'assurer que la société française dans son ensemble se mobilise dans l'atteinte des objectifs retenus, plusieurs outils sont prévus dont un **suivi pérenne des effets observés de la SNB sur l'état et l'évolution de la biodiversité et de ses interfaces avec la société** par l'Observatoire national de la biodiversité.

## Repère

Un jeu d'indicateurs a vocation à éclairer des **questions** posées sur la biodiversité et ses liens avec la société. Ces questions découlent des **objectifs** que se sont fixés les acteurs de la SNB, pour relever les défis décrits dans les **orientations stratégiques**.

## L'Observatoire national de la biodiversité

L'ONB est responsable du **suivi des interactions entre biodiversité et société**. À ce titre, il est chargé de proposer des indicateurs de suivi – notamment pour la SNB – et de les mettre à disposition de tous. C'est ainsi qu'il propose aujourd'hui une première liste d'indicateurs pour la SNB, liste qui sera consolidée en décembre en un jeu d'indicateurs organisé.

**Le savez-vous ?**  
**La première SNB a été adoptée en 2004. Elle s'est dotée d'indicateurs pour la métropole et l'outre-mer, ainsi que d'indicateurs communs. Certains sont repris par l'ONB, à l'identique ou modifiés. Pour cela, une analyse complète des indicateurs de cette SNB est en cours.**

Liens : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-France-metropolitaine.html>  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/France-outre-mer.html>

## Des indicateurs, pourquoi ?

Les engagements pris par la France aux niveaux international, européen et national doivent se traduire par des résultats effectifs sur la biodiversité. Pour s'en assurer, il est important de suivre la mobilisation des acteurs et ses effets par la mesure la plus objective possible de l'évolution de certaines composantes de la biodiversité et de la société, choisies pour leur représentativité.

## Des indicateurs, pour qui ?

Les résultats du suivi sont portés à la connaissance des membres du comité de suivi de la SNB, des décideurs publics et privés, de l'ensemble des citoyens et de la communauté internationale.

Pour en savoir plus sur l'ONB ➤ Annexe n° 2 « L'ONB »



# Des indicateurs pour la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 : comment ?

Un **indicateur** – ou un **indice** – est un outil de **suivi** et d'**aide à la décision** (pilotage, ajustements et rétro-action). Il permet de mesurer un état ou une tendance, de façon la plus objective possible, à un instant donné, en un lieu donné. Un indicateur cherche à condenser des informations de nature variée pour permettre à des acteurs différents (scientifiques, gestionnaires, politiques et citoyens) de **dialoguer** entre eux.

L'utilité d'un indicateur dépend de sa capacité à traduire la réalité, de l'existence de causalités directes ou indirectes mais aussi de sa simplicité d'acquisition et de compréhension.



Lichen sur un tronc d'arbre © Olivier Brosseau - MEDDTL

## Les indicateurs, quand ?

En 2010, l'ONB a initié le renseignement systématique et l'analyse des indicateurs métropolitains de la SNB 2005-2010<sup>1</sup>.

Le SOeS<sup>2</sup> a également recensé et analysé d'autres indicateurs de biodiversité.

En mai 2011, une sélection d'indicateurs a été opérée pour accompagner la publication de la SNB.

Une analyse scientifique des indicateurs de biodiversité est également lancée.

Jusqu'à fin 2011, le jeu d'indicateurs sera mis en débat : ainsi, de nouveaux indicateurs pourront être ajoutés à cette première liste et d'autres, testés, pourront être abandonnés. Parallèlement sera conduite l'analyse relative aux spécificités des **outre-mer**.

Les indicateurs seront ensuite publiés et mis à jour selon la fréquence propre à chacun d'eux. Le jeu complet sera analysé et publié annuellement par l'ONB.

(1) [www.naturefrance.fr/onb/indicateurs-snb/](http://www.naturefrance.fr/onb/indicateurs-snb/)

(2) Service de l'observation et des statistiques du Ministère du développement durable



Oursin diadème © Arnaud Bouissou – MEDDTL

## Nouveaux objectifs, nouveaux indicateurs

La nouvelle SNB met l'accent sur l'**intégration de la biodiversité dans la société**, ce qui conduit à proposer le développement d'indicateurs sur de nouveaux domaines. Par ailleurs, les indicateurs de la précédente SNB ne couvraient pas parfaitement tous les objectifs de celle-ci.

Le champ économique, le champ social, la connaissance et la cohérence des politiques sont les principaux nouveaux axes de travail identifiés... en sus des spécificités outre-mer.

# Comprendre et utiliser les indicateurs de la Stratégie nationale pour la biodiversité

**P**our prévenir l'interprétation simpliste d'un indicateur pris isolément, l'ONB privilégie l'interprétation d'un **jeu d'indicateurs** pour chaque question posée.

Ainsi, le choix des indicateurs vise d'une part à doter chaque objectif de la SNB de plusieurs indicateurs et d'autre part à retenir majoritairement des indicateurs pouvant éclairer plusieurs objectifs sous des jours différents.

Cette approche prévient le risque de trop s'attacher aux mesures qui font directement évoluer positivement un indicateur unique, au détriment de l'action globale en faveur de l'objectif initial que l'indicateur illustre de manière simplifiée.

## Les qualités d'un indicateur

Un indicateur doit être :

- ✓ robuste, il évolue toujours dans le même sens que le phénomène qu'il suit et si possible avec une intensité proportionnelle ;
- ✓ sensible, il varie de manière significative lorsque le phénomène suivi varie ;
- ✓ relié au phénomène par un lien de causalité avéré, et non simplement corrélé ;
- ✓ un bon compromis entre simplicité et généralité, pour permettre le dialogue et la comparaison tout en restant fiable ;
- ✓ renseigné aisément (techniquement, financièrement, politiquement...).

En pratique, on recherchera un bon compromis, tant ces qualités que l'on en attend sont difficiles à satisfaire simultanément. Le plus important est d'être bien informé des forces et faiblesses de l'indicateur que l'on emploie, pour que son interprétation puisse en tenir compte. Un indicateur s'accompagne donc d'une fiche descriptive détaillée.



Herbes folles au pied d'arbres en ville © Olivier Brosseau - MEDDTL

**Le savez-vous ?**  
**La SNB est le volet « biodiversité » de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), révisée en 2010. Des indicateurs illustrent les 9 défis de cette dernière : 15 indicateurs phares – dont un sur la biodiversité –, 4 de contexte économique et social, et des indicateurs complémentaires en lien avec les choix stratégiques.**

Lien : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-indicateurs-de-la-strategie.html>

## Quelle biodiversité pour la SNB ?

La biodiversité comprend la diversité des organismes vivants et de leurs interactions dans l'espace et dans le temps, ainsi que leur organisation et leur répartition à toutes les échelles.

L'espèce humaine fait partie de la biodiversité ; ses relations avec les autres espèces, notamment via les services rendus par les écosystèmes, constituent un aspect de la biodiversité.

La SNB s'intéresse à toute cette biodiversité, sauvage, mais aussi domestique et cultivée, commune comme exceptionnelle. Elle couvre le domaine marin, d'eau douce ou terrestre, en métropole et outre-mer.

## Repère

L'ONB assure un **suivi** de l'état et des évolutions de la biodiversité. Il explique les valeurs obtenues mais ne porte aucun jugement (**évaluation**) ni n'interprète les résultats (**expertise**). Par exemple, il explique sur un indicateur pourquoi l'on obtient une valeur inférieure à une cible déterminée. Il ne dit pas si atteindre cette valeur est « très bien, car presque la cible » ou « mauvais car même pas la valeur-cible ».



*Principe « un objectif – plusieurs indicateurs »,  
« un indicateur – plusieurs objectifs »*

### Orientations stratégiques

▼	Objectifs				
	▼	Indicateurs proposés			
		Sciences participatives	Abondance des oiseaux communs	Santé des forêts	...
<b>A</b>	1	P			
	2	P	S		
	3				
<b>B</b>	4		P	S	
	5				
	6		S	P	
...	...				

### Guide de lecture de l'exemple ci-dessus

Une case marquée d'une lettre à l'intersection de la ligne de l'objectif et de la colonne de l'indicateur signifie que cet indicateur peut contribuer à éclairer la réponse aux questions liées à cet objectif, de manière principale **P** ou secondaire **S**.



Palourdes pêchées © Olivier Brosseau - MEDDTL

#### **Avertissement**

*Par souci de lisibilité, dans la suite du document, seuls les indicateurs principaux sont présentés pour chaque orientation stratégique.*



Graminées © Olivier Brosseau - MEDDTL

#### **Repère**

La plus-value d'un indicateur vient de sa capacité à croiser des **données** de natures différentes pour mesurer un phénomène spécifique lié à une question posée ou un objectif à atteindre.

Les indicateurs de la SNB sont calculés à partir de données issues de sources multiples.

Les principales sources résident dans les systèmes d'informations suivants : sur la nature et les paysages (SINP) en particulier l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), sur l'eau (SI-Eau), sur l'occupation des sols (IGN, système européen Corine-Land-Cover), sur la société (INSEE, enquêtes spécifiques).

## Une première liste d'indicateurs pour la

Cette première liste de 21 indicateurs sera mise en débat dans le cadre de l'Observatoire Les indicateurs sur fond blanc sont déjà disponibles. Les indicateurs sur fond gris seront à Même si certains indicateurs renseignent également sur l'outre-mer, cette première liste a été

Titre court	Les indicateurs disponibles et les indicateurs à explorer (en grisé)
État de conservation des habitats	<b>Proportion des habitats d'intérêt communautaire évalués qui sont dans un état de conservation favorable</b> <i>proportion des habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la directive « Habitats, Faune, Flore ») en bon état de conservation par rapport au nombre total d'habitats évalués en France métropolitaine.</i>
Zones humides	<b>Évolution des surfaces et de l'état d'un échantillon de zones humides</b> <i>superficiels et état de 18 types de milieux humides présents dans un ensemble suivi de sites métropolitains et ultramarins. L'indicateur fournit une valeur par type de milieu.</i>
Qualité écologique des eaux	<b>Proportion des rivières, des plans d'eau, des lagunes, des estuaires et des mers côtières en bon état écologique</b> <i>proportion des masses d'eau de type cours d'eau et plans d'eau, de transition et côtières présentant un état écologiquement satisfaisant au regard des objectifs de la directive-cadre sur l'eau (DCE).</i>
Santé des forêts	<b>Déficit foliaire dans les peuplements forestiers métropolitains</b> <i>indice indiquant le manque ou la petitesse des feuilles ou des aiguilles constatés dans le houppier des arbres. Il résulte d'un ensemble de facteurs, généralement combinés les uns avec les autres.</i>
Matière organique des sols	<b>Proportion des cantons dont la variation de la teneur en matières organiques dans les sols agricoles est en hausse</b> <i>proportion des cantons métropolitains dont la teneur en carbone organique (bonne estimation de la teneur en matière organique) de la partie superficielle des sols agricoles est en hausse,.</i>
Abondance des oiseaux communs	<b>Abondance des oiseaux communs, globale et déclinée par milieu et exigence écologique</b> <i>indice agrégé qui reflète les variations d'abondance de 65 espèces communes d'oiseaux nicheurs en métropole, mesurées dans le cadre du programme de suivi temporel des oiseaux communs.</i>
Listes rouges	<b>Proportion d'espèces en catégories menacées dans les listes rouges de l'UICN pour la France par rapport au nombre total d'espèces évaluées</b> <i>proportion d'espèces dans les catégories menacées (« en danger critique d'extinction » (CR), « en danger » (EN) et « vulnérable » (VU)) dans l'ensemble des espèces évaluées dans le cadre de la méthodologie liste rouge de l'UICN.</i>
Déplacement des aires de répartition	<b>[en construction] Déplacement moyen des aires de répartition d'un panel d'espèces sensibles au climat</b> <i>mesure du déplacement de l'aire de répartition - migration en latitude et en altitude - d'un panel d'espèces sensibles à la température, pour suivre les effets possibles des changements climatiques.</i>
Artificialisation des sols	<b>Surface nette artificialisée annuellement</b> <i>évolution de la surface des terres artificialisées (espaces urbains, dont espaces verts, carrières...).</i>
Pollution des cours d'eau	<b>Pollution des cours d'eau par les macro-polluants d'origine urbaine, industrielle et agricole</b> <i>indice calculé à partir de la teneur moyenne en macropolluants (nitrates, orthophosphates et ammonium) et de la demande en oxygène (DBO) dans les eaux douces superficielles (cours d'eau).</i>
Aires protégées	<b>Proportion de la superficie du territoire classé en aire protégée</b> <i>pour les espaces terrestres, l'indicateur fournit la proportion du territoire français bénéficiant d'une protection sous forme d'aire protégée (Natura 2000, voies réglementaire, foncière et contractuelle). Pour les espaces marins, l'indicateur est calculé pour les eaux sous juridiction française.</i>
	<b>Vous pouvez retrouver la fiche descriptive de chaque indicateur sur le site NatureFrance à l'adresse</b>

Toutes les thématiques de la SNB ne sont pas abordées avec la première liste ci-dessus. Parmi

- impact global de la société française sur la biodiversité nationale et mondiale
- changement des comportements, notamment en matière de consommation
- actions des collectivités territoriales en faveur de la biodiversité
- services écosystémiques
- lien entre entreprises, activités économiques et biodiversité
- aide française – en matière de biodiversité – aux pays en voie de développement



# Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020

national de la biodiversité (ONB), puis le jeu complet d'indicateurs sera publié fin 2011. construire, s'ils sont retenus. constituée à ce stade pour la métropole.

Titre court	Les indicateurs disponibles et les indicateurs à explorer (en grisé)
Complétude du réseau d'aires protégées	[en construction] Complétude qualitative du réseau d'aires protégées par rapport aux enjeux identifiés <i>complétude du réseau d'aires protégées dans le cadre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées terrestres métropolitaines(SCAP).</i>
Plans nationaux d'action	[en construction] Proportion des espèces menacées, selon les critères des listes rouges, faisant l'objet d'un plan national d'action <i>proportion des espèces menacées selon les critères des listes rouges (en danger critique d'extinction, en danger, etc.) couvertes par des plans d'action espèces opérationnels.</i>
Dépenses pour la biodiversité	Dépense nationale pour la préservation de la biodiversité et des paysages <i>montants totaux alloués chaque année à la protection de la biodiversité et des paysages, en fonction de la nature des actions (connaissance, gestion, etc.).</i>
Agriculture biologique	Proportion de la surface agricole utile conduite en agriculture biologique <i>proportion de la surface agricole utile consacrée en France à l'agriculture biologique (certification AB) ; l'indicateur inclut les surfaces en cours de conversion vers l'agriculture biologique.</i>
Mesures agro-environnementales	[en construction] Proportion de la surface agricole utile faisant l'objet de mesures agro-environnementales <i>proportion des surfaces contractualisées où sont mises en œuvre des mesures agro-environnementales par rapport à la surface agricole utile.</i>
Cohérence territoriale	[en construction] Proportion du territoire français couvert par un schéma de cohérence territoriale (SCoT) incluant les enjeux de biodiversité <i>proportion du territoire concerné par un SCoT agréé prenant en compte les enjeux de biodiversité (suite aux lois Grenelle), ce qui permet de mettre en cohérence l'aménagement d'un territoire par rapport à cet enjeu.</i>
Expertise internationale	[en construction] État d'avancement de l'installation de la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IpBES) <i>étapes de mise en place progressive de la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IpBES) et contribution française à celle-ci.</i>
Données biodiversité dans le cadre du SINP	[en construction] Nombre de données de synthèse sur la biodiversité recensées dans les principales bases de données du système d'information sur la nature et les paysages (SINP) <i>nombre de données de synthèse recensées dans les principales bases de données au cœur du SINP. Ces données proviennent de nombreux producteurs de données, adhérents au SINP.</i>
Sciences participatives	[en construction] Nombre de participants actifs aux initiatives de sciences participatives liées à la biodiversité <i>nombre de participants inscrits dans certains dispositifs de sciences participatives (Vigie Nature, Observatoire des saisons, etc.) et y participant activement (transmission de données).</i>
Opinion des français	[en construction] Proportion de la population française mettant la sauvegarde des plantes et des animaux dans les deux priorités environnementales <i>l'indicateur permet de connaître la sensibilité des citoyens aux problématiques de protection de la biodiversité et leur implication dans ce domaine.</i>

[www.naturefrance.fr/onb/indicateurs-snb](http://www.naturefrance.fr/onb/indicateurs-snb)

celles qui restent à explorer, on trouve :

- état de conservation de certains groupes taxonomiques
- biodiversité marine, dont exploitation des stocks de poissons pêchés
- espèces exotiques envahissantes
- ressources génétiques, dont accès et partage des avantages
- intégration de la biodiversité dans les formations et les enseignements





## Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

### Objectif n° 1

Enrichir et partager dans la société une culture de la nature

### Objectif n° 2

Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes

### Objectif n° 3

Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

**P**our que l'action en faveur de la biodiversité se développe, citoyens et décideurs doivent être **convaincus** qu'elle est nécessaire. Or, bien souvent, la nature ne fait plus partie de leur quotidien.

Plusieurs leviers existent pour faire évoluer les connaissances et les valeurs de chacun en faveur de la biodiversité.

Mesurer les résultats de la mise en œuvre de cette orientation stratégique implique de mesurer l'imprégnation de chacun par les enjeux liés à la protection, la valorisation et la restauration de la biodiversité, ce qui est un exercice délicat.



Atelier "Les petits forestiers en herbe"  
© Samuel Montigaud - MEDDTL

### Repère

Le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) a pour objectif principal de définir et mettre en œuvre un cadre commun de production, validation, valorisation et diffusion des données relatives à la biodiversité (faune, flore, fonge, milieux naturels ou semi-naturels, habitats, gestion ou protection d'espaces naturels) et de toute information concernant les paysages. Il associe le ministère du développement durable, les établissements publics spécialisés, les associations, les collectivités locales et, de manière plus générale, tous les acteurs concernés par la production et la gestion des données sur la nature et les paysages. L'ONB s'appuie sur le SINP pour renseigner certains de ses indicateurs.

### Le savez-vous ?

*De nombreux territoires se sont dotés d'observatoires de la biodiversité, ou ont engagé la démarche. Régions, départements, communes ou territoires de projets s'organisent en ce sens. L'enjeu consiste à articuler et développer des synergies entre toutes les initiatives sans remise en cause de la légitimité de chacune sur son territoire propre.*

### Exemple d'indicateur

L'enquête « Conditions de vie et aspiration des français » effectuée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) en 2010 a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 2006 individus âgés de plus de 18 ans. Cette étude montre que la protection des espèces végétales et animales arrive en quatrième position dans les préoccupations environnementales des Français, derrière le réchauffement de la planète, la pollution de l'air et celle de l'eau. De 2007 à 2010, la prise de conscience de la dégradation de la biodiversité a cependant augmenté, car cette préoccupation touche désormais 22 % des personnes interrogées contre 17 % en 2007 et 20 % en 2009.

# Sommes-nous de plus en plus impliqués et convaincus de l'importance de préserver la biodiversité ?

## Les indicateurs disponibles

—

## Les indicateurs à explorer

Nombre de participants actifs aux initiatives de sciences participatives liées à la biodiversité

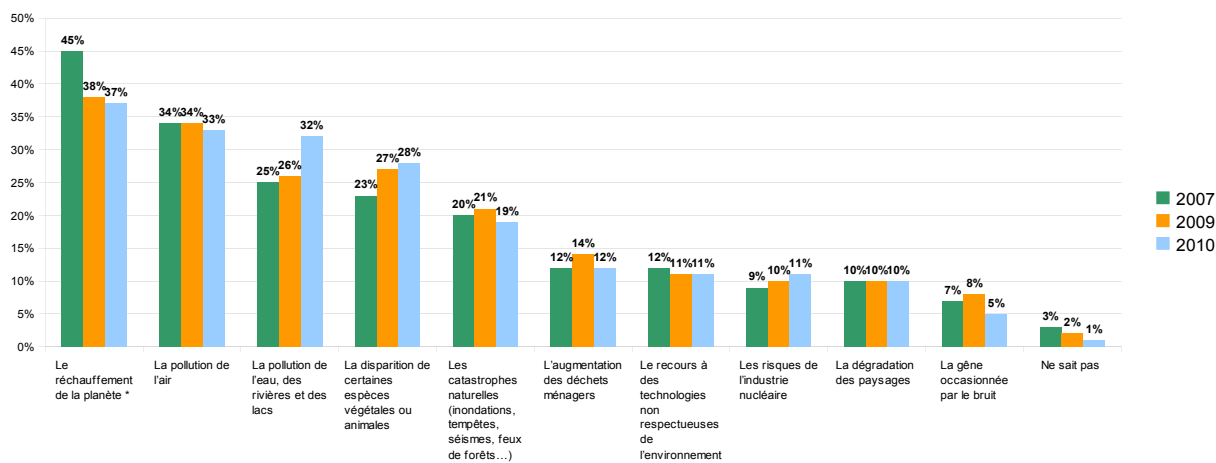
Proportion de la population française mettant la sauvegarde des plantes et des animaux dans les deux priorités environnementales



Parc national de Port-Cros, crique © Laurent Mignaux – MEDDTL

## Opinion des Français

Parmi les problèmes suivants liés à la dégradation de l'environnement, quels sont les deux qui vous paraissent les plus préoccupants ?



\* En 2007, le libellé était : "Le réchauffement de la planète (et l'effet de serre)".

\*\* En 2007, le libellé était : "L'utilisation de technologies non respectueuses de l'environnement".

Source : Crédoc - SOeS, enquêtes sur les "Conditions de vie et aspirations des Français", janvier 2010.



## Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

### Objectif n° 4

Préserver les espèces et leur diversité, notamment génétique

### Objectif n° 5

Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

### Objectif n° 6

Préserver et restaurer les écosystèmes et leurs fonctions

La diversité du vivant est une condition nécessaire pour que celui-ci puisse s'adapter à des conditions environnementales changeantes.

Cette diversité existe à plusieurs niveaux : gènes, espèces, écosystèmes, paysages... Suivre cette orientation stratégique, c'est disposer d'informations sur la diversité génétique, les espèces les plus menacées comme les plus répandues, les espaces protégés comme les espaces permettant la continuité.



Restauration de dune © Laurent Mignaux - MEDDTL

**Le savez-vous ?**  
**Plusieurs États, dont la France avaient adopté une stratégie en application du précédent plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Certains ont développé des batteries d'indicateurs performants pour suivre la biodiversité, comme par exemple la Grande-Bretagne.**

Lien :  
<http://www.defra.gov.uk/news/2010/05/20/uk-biodiversity-indicators/>

### Conservation et dynamiques


Une compréhension accrue des phénomènes biologiques et une meilleure appréhension des changements globaux en cours nous amènent à compléter nos politiques en faveur de la biodiversité. Développées essentiellement sur le principe de la conservation, c'est-à-dire le maintien en place des espèces et écosystèmes, elles s'enrichissent aujourd'hui de politiques de préservation des dynamiques naturelles comme l'adaptation spontanée des populations animales et végétales ou encore les recompositions spatiales permises par la trame verte et bleue.

### Repère

Plusieurs méthodes d'analyse des enjeux d'un système donné existent. Le système DPSIR est une approche des problèmes environnementaux, utilisée notamment par l'Agence européenne de l'environnement.

Il peut se résumer ainsi : les développements économiques et sociaux, appelés Forces motrices ou Déterminants (D) exercent des Pressions (P) sur l'environnement, faisant changer l'État ou la Situation (S) de celui-ci. Ceci conduit finalement à des Impacts (I) sur la société humaine et les écosystèmes, qui induisent le déclenchement de Réponses politiques (R).

### Exemple d'indicateur

Les habitats d'intérêt communautaire sont des habitats emblématiques, rares et/ou menacés. Ils sont pris en compte pour la constitution et la gestion du réseau des sites Natura 2000. L'indicateur fournit une vision synthétique de l'état de ces milieux naturels par grand type d'habitat sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il est construit à partir des résultats d'une évaluation périodique (tous les six ans) de l'état de conservation de ces habitats dans le cadre de la directive « Habitats, faune, flore ». La 1<sup>ère</sup> évaluation disponible couvre la période 2001-2006 et montre que 17 % des habitats sont dans un état de conservation favorable. 

# Quel est l'état de la biodiversité et comment évolue-t-elle : espèces, habitats naturels, services rendus à l'Homme ?

## Les indicateurs disponibles

Proportion des habitats d'intérêt communautaire évalués qui sont dans un état de conservation favorable

Évolution des surfaces et de l'état d'un échantillon de zones humides

Proportion des rivières, des plans d'eau, des lagunes, des estuaires et des mers côtières en bon état écologique

Déficit foliaire dans les peuplements forestiers métropolitains

Proportion des cantons dont la variation de la teneur en matières organiques dans les sols agricoles est en hausse

Abondance des oiseaux communs, globale et déclinée par milieu et exigence écologique

Proportion d'espèces en catégories menacées dans les listes rouges de l'UICN pour la France par rapport au nombre total d'espèces évaluées

Proportion de la superficie du territoire classé en aire protégée

Proportion de la surface agricole utile conduite en agriculture biologique

## Les indicateurs à explorer

Proportion des espèces menacées, selon les critères des listes rouges, faisant l'objet d'un plan national d'action

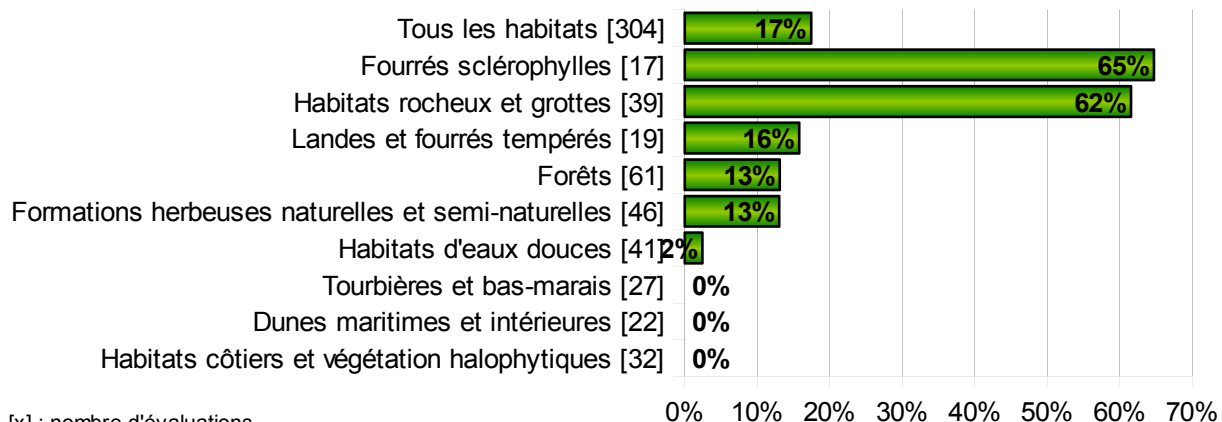
Proportion de la surface agricole utile faisant l'objet de mesures agro-environnementales



Osmonde royale sur blocs de granit © Thierry Degen – MEDDTL

### État de conservation des habitats

Proportion des habitats d'intérêt communautaires évalués qui sont dans un état de conservation favorable



[x] : nombre d'évaluations.

Source : MNHN (SPN), 2009. Traitements : MNHN-SOeS.



## Investir dans un bien commun, le capital écologique

### Objectif n° 7

Inclure la biodiversité dans les facteurs de la décision économique

### Objectif n° 8

Développer les innovations pour et par la biodiversité

### Objectif n° 9

Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité

### Objectif n° 10

Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer

La biodiversité est notre « **assurance-vie** », elle nous procure des ressources matérielles et immatérielles qui contribuent à notre bien-être. Il s'agit donc d'investir pour protéger et valoriser ce **capital**, sur le long terme, et pour cela de faire entrer des considérations écologiques dans nos réflexions économiques.

La mesure de cet investissement pourra se faire en valeur monétaire, mais aussi en analysant notre capacité à utiliser la biodiversité comme moteur de développement.

### Qu'est-ce que le capital écologique ?

Le capital écologique comprend les ressources telles que minéraux, plantes, animaux, air de la biosphère terrestre, vus comme moyens de production de biens et services écosystémiques : production d'oxygène, épuration naturelle de l'eau, prévention de l'érosion, pollinisation des cultures, et même fourniture de services récréatifs. Il est l'un des cinq capitaux mobilisés pour la production de richesse, les quatre autres étant le capital humain, le capital financier, le capital social et le capital physique.

### Repère

Les indicateurs permettent de quantifier des phénomènes, lorsque la seule approche qualitative ne suffit pas à permettre une action éclairée.

L'indicateur vient en appui d'un travail de concertation et d'examen attentif de la situation. L'expérience et l'analyse complexe des phénomènes ne peut se réduire en la seule donnée chiffrée fournie par un indicateur.



Ophrys bécasse  
© Fabien Zunino - MEDDTL

### Le savez-vous ?

**La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) organise le budget de l'État en missions et programmes, dotés d'objectifs.**

**La préservation de la biodiversité relève de la mission « Écologie, développement et aménagement durables », programme 113 « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité », dont les 6 objectifs sont dotés d'indicateurs de performance des politiques de l'État : évolution des populations d'oiseaux, surfaces en aires protégées...**

Lien : [http://www.performance-publique.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2010/liste\\_mpoi\\_plf2010.pdf](http://www.performance-publique.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2010/liste_mpoi_plf2010.pdf)

# Prenons-nous de mieux en mieux en compte la biodiversité dans l'activité économique ? La valorisons-nous plus efficacement ?

## Les indicateurs disponibles

Dépense nationale pour la préservation de la biodiversité et des paysages

Proportion de la surface agricole utile conduite en agriculture biologique

## Les indicateurs à explorer

Proportion des espèces menacées, selon les critères des listes rouges, faisant l'objet d'un plan national d'action

Proportion de la surface agricole utile faisant l'objet de mesures agro-environnementales

## Exemple d'indicateur

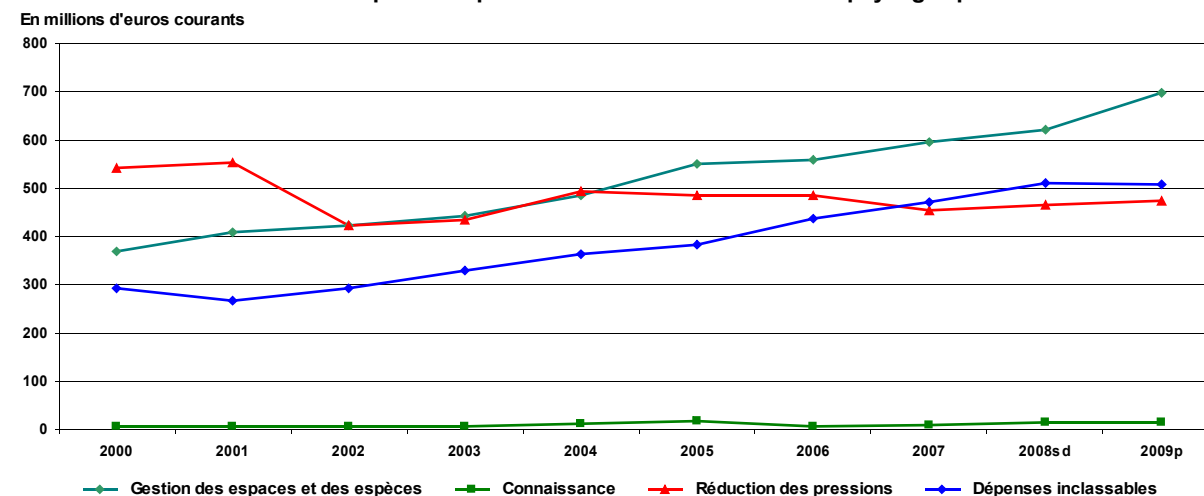
### Dépenses pour la biodiversité

*Dépense nationale pour la préservation de la biodiversité et des paysages*

La protection de la biodiversité et des paysages comprend les mesures et activités visant à protéger et à restaurer la biodiversité animale et végétale, les habitats, les écosystèmes, ainsi qu'à protéger les paysages naturels et semi-naturels.

En 2009, cette dépense de protection a atteint près de 1,7 milliard d'euros. Depuis 2000, cette somme a augmenté de plus de 40 %. Cependant, cette évolution n'est pas homogène selon les différentes composantes. Bien qu'elle ait été multiplié par 3,5, la dépense pour la connaissance de la biodiversité atteint seulement 15,5 million d'euros en 2009, loin derrière les dépenses pour la protection des espaces et des espèces (698 millions d'euros) dont la forte croissance (+89 % de 2000 à 2009) est à mettre en lien avec l'engagement des acteurs publics et notamment des collectivités locales qui représentent la moitié de cette dépense. Les dépenses pour réduire les pressions sur les écosystèmes ont quand à elles diminué de plus de 12 % sur cette même période. Les autres dépenses, en majorité issues des collectivités locales, ont augmenté de 74 %.

Evolution de la dépense de protection de la biodiversité et des paysages par sous-domaine



Traitement SOeS, 2010

sd : résultats semi-définitifs  
p : résultats provisoires



## Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

### Objectif n° 11

Maîtriser les pressions sur la biodiversité

### Objectif n° 12

Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques

### Objectif n° 13

Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

Les pressions sur la biodiversité sont nombreuses : destruction et fragmentation des habitats, surexploitation des espèces, pollution, introduction d'espèces envahissantes, changement climatique.

Pour cette orientation stratégique, il s'agit de mesurer l'intensité des pressions, l'évolution vers la durabilité des activités humaines qui en sont à l'origine, ainsi que la répartition des bénéfices issus de l'utilisation des ressources.

#### Le savez-vous ?

*L'engagement pris au Sommet de la Terre (2002), de ralentir significativement l'érosion de la biodiversité avant 2010, a amené l'Union Européenne à adopter en 2006 un plan d'action pour la biodiversité.*

*Elle s'est dotée d'un jeu d'indicateurs de suivi dans le cadre de l'initiative pan-européenne SEBI (Streamlining European 2010 Biodiversity Indicators), initiative relancée pour accompagner la communication de la Commission Européenne du 3 mai 2011 relative à la nouvelle stratégie européenne.*

[http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/pdf/2020/1\\_EN\\_ACT\\_part1\\_v7%5B1%5D.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/pdf/2020/1_EN_ACT_part1_v7%5B1%5D.pdf)  
Lien : <http://biodiversity.europa.eu/topics/sebi-indicators>

### Repère

La crise écologique touche l'ensemble du territoire. Elle résulte de multiples **pressions**, qui parfois interagissent les unes avec les autres :

- ✓ la **destruction**, la **fragmentation** et l'**altération des habitats** réduisent les milieux de vie disponibles pour les espèces et leurs capacités de déplacement ;
- ✓ les **pollutions** de l'air, des sols, des cours d'eaux et des océans constituent une perturbation de nombreux écosystèmes ;
- ✓ l'**exploitation des espèces** à un rythme supérieur à la vitesse de renouvellement des populations entraîne leur déclin ;
- ✓ l'arrivée d'**espèces exotiques envahissantes** dans des écosystèmes souvent déjà fragilisés par d'autres pressions est un problème récurrent ;
- ✓ les **changements climatiques** ont des conséquences directes et indirectes sur la biodiversité (perturbation des cycles de vie, décalages saisonniers, etc.).

L'augmentation de ces pressions est très fortement liée aux **évolutions démographiques et des modes de vie**.

### Exemple d'indicateur

L'agriculture biologique est un mode de production agricole respectueux de l'environnement. Les surfaces en mode de production biologique regroupent les surfaces « certifiées AB » qui rassemblent les parcelles dont la conversion est terminée et les surfaces en cours de conversion. En 2009, 677 513 ha et près de 16 450 exploitations utilisent l'agriculture biologique, soit 2,47 % de la surface agricole utile (SAU) de la France métropolitaine. Après une stagnation autour de 2 % de la SAU de 2003 à 2007, la proportion d'agriculture biologique augmente à nouveau depuis (+22 % de surfaces en plus entre 2007 et 2009). La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (loi « Grenelle 1 ») fixe un objectif de 6 % de la SAU en agriculture biologique en 2012 et de 20 % en 2020.

# Gardons-nous pressions et prélèvements sur la biodiversité dans des limites permettant à tous d'y avoir accès durablement ?

## Les indicateurs disponibles

Proportion des rivières, des plans d'eau, des lagunes, des estuaires et des mers côtières en bon état écologique

Proportion des cantons dont la variation de la teneur en matières organiques dans les sols agricoles est en hausse

Surface nette artificialisée annuellement

Pollution des cours d'eau par les macro-polluants d'origine urbaine, industrielle et agricole

Proportion de la surface agricole utile conduite en agriculture biologique

## Les indicateurs à explorer

Déplacement moyen des aires de répartition d'un panel d'espèces sensibles au climat

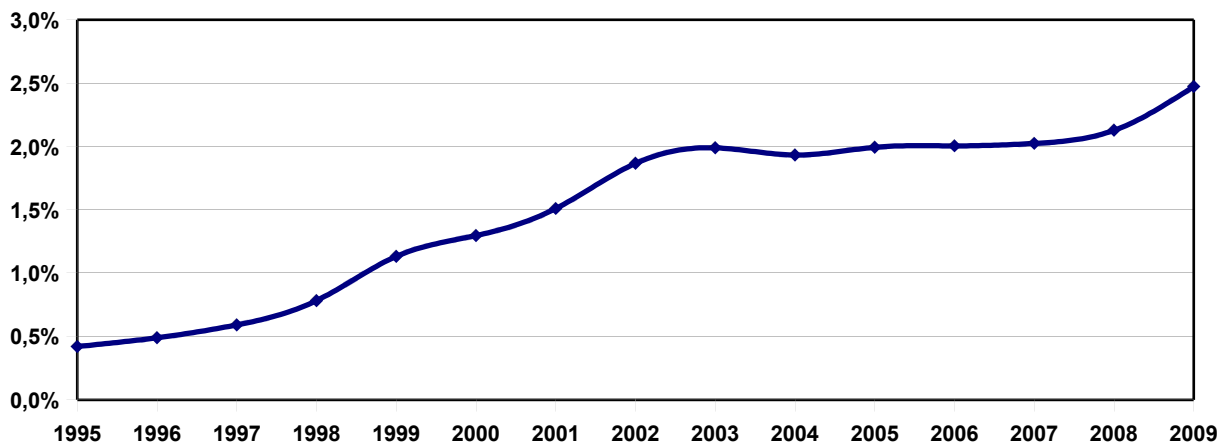
Proportion de la surface agricole utile faisant l'objet de mesures agro-environnementales



Végétation en oléiculture biologique (Extrait) © Laurent Mignaux - MEDDTL

## Agriculture biologique

Proportion de la surface agricole utile conduite en agriculture biologique



Source : Agence Bio, Ministère en charge de l'agriculture, 2011





## Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

### Objectif n° 14

Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

### Objectif n° 15

Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

### Objectif n° 16

Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires

### Objectif n° 17

Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité

Dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées, rechercher la plus grande efficacité écologique des projets est indispensable. Cependant, l'intégration des questions de biodiversité dans les décisions politiques s'est faite tardivement et demeure parfois encore en contradiction avec des politiques existantes.

Il convient d'identifier ces contradictions et de les réduire. En particulier, la cohérence d'action sera d'autant plus grande que les critères de décision intègrent la solidarité nationale et internationale entre différents territoires.

### Politiques et comportements

La **cohérence** recherchée concerne les **politiques** publiques et privées mais aussi les **comportements** individuels et collectifs. En effet, ces quatre dimensions de l'action ne relèvent pas forcément des mêmes logiques ni des mêmes leviers.

### Exemple d'indicateur

### Repère

La question de la déclinaison d'un indicateur à d'autres échelles de territoire ou de population est souvent posée.

Cependant, ce qui est pertinent à une échelle peut ne plus l'être à une échelle plus petite (données statistiquement insuffisantes), les questions à renseigner peuvent différer (interactions différentes entre la société et la biodiversité), certaines caractéristiques de la biodiversité peuvent n'être valables que localement (espèces envahissantes), etc.

Cette propriété doit donc être soigneusement validée, avant toute transposition d'échelle d'un indicateur.

### Le savez-vous ?

*A la conférence de Nagoya, les États se sont mis d'accord pour relancer les efforts pour la préservation de la biodiversité, la durabilité et l'équité de l'accès aux ressources génétiques et la mobilisation de moyens financiers accrus. Le partenariat relatif aux Indicateurs de biodiversité (BIP) est une initiative internationale qui élabore des indicateurs pour suivre ces engagements.*

Lien : <http://www.bipindicators.net/>

### Cohérence territoriale [En construction]

*Proportion du territoire français couvert par un schéma de cohérence territoriale (SCoT) incluant les enjeux de biodiversité*

Le SCoT est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il oriente l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'environnement.

Les évolutions prévues par la Loi Grenelle II concernent notamment :



# Nos politiques publiques et privées et nos comportements sont-ils cohérents pour préserver la biodiversité à toutes les échelles ?

## Les indicateurs disponibles

-

## Les indicateurs à explorer

Complétude qualitative du réseau d'aires protégées par rapport aux enjeux identifiés

Proportion des espèces menacées, selon les critères des listes rouges, faisant l'objet d'un plan national d'action

Proportion du territoire français couvert par un schéma de cohérence territoriale (SCoT) incluant les enjeux de biodiversité

État d'avancement de l'installation de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IpBES)

- le renforcement d'une approche intégrée, en particulier sur la protection des espaces et des paysages, et un élargissement à de nouveaux domaines, dont la préservation et la restauration des continuités écologiques (prise en compte des futurs « schémas régionaux de cohérence écologique » élaborés dans le cadre de la politique « Trame Verte et Bleue ») ;

- la priorité donnée à la gestion économe de l'espace : analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et objectifs chiffrés de limitation de cette consommation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 70 148 km<sup>2</sup> – soit **11 %** du territoire – étaient concernés par un document approuvé. L'indicateur envisagé suivrait l'évolution des surfaces concernées par un « SCoT – Grenelle » de nouvelle génération.

*Ci-contre, pour information : SCoT au 1er janvier 2011, sans distinction « Grenelle » ou non. Ces SCoT, ainsi que les nouveaux créés, devront avoir intégré les apports du Grenelle II au plus tard en 2016. Seule la catégorie « SCoT approuvé » serait suivie (Marron foncé pro parte, dernière légende en bas).*

Dynamique de l'avancement des SCoT au 01/01/2011



## Développer, partager et valoriser les connaissances

### Objectif n° 18

Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

### Objectif n° 19

Améliorer l'expertise afin de renforcer notre capacité à anticiper et agir en s'appuyant sur toutes les connaissances

### Objectif n° 20

Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

**N**os connaissances sur la biodiversité permettent de construire une expertise technique et scientifique en appui aux décisions, bien que ces connaissances soient encore lacunaires, en particulier outre-mer.

Elle contribuent aussi à l'amélioration des formations.

La mise en œuvre de cette orientation stratégique se traduira par l'amélioration de toutes les connaissances et par une meilleure diffusion de celles-ci.

### Connaissance

Au-delà de la connaissance scientifique, il existe de nombreuses formes de connaissances adaptées à leur objet : les savoir-faire, la connaissance des langues, les connaissances traditionnelles ou communes d'une société ou de l'humanité.

### Exemple d'indicateur

### Repère

Le terme d'« **observatoire** » recouvre des réalités très diverses : **observation de terrain** pour la recherche, **recueil et organisation de données** sur la biodiversité, **suivi de l'état** des espèces et habitats naturels, **tableaux de bord** pour les politiques publiques, **évaluation et rapportages** – voire **éducation à la nature, animation** ou **portail d'information** généraliste.

Il convient donc de bien expliciter ce terme pour éviter toute ambiguïté lorsqu'il est utilisé.

**Le savez-vous ?**  
*Les indicateurs de la SNB concernent généralement l'ensemble du territoire national. Néanmoins, la biodiversité des outre-mer français, particulièrement importante et originale, nécessite le développement d'indicateurs spécifiques : récifs coralliens, écosystèmes tropicaux, interactions Homme-nature spécifiques. Un travail complémentaire sera conduit en ce sens.*

En France métropolitaine, sur les 696 espèces évaluées par l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN), 140 sont menacées d'extinction (soit 20 %).

Tous les groupes taxonomiques ne présentent pas le même degré de menace. Ainsi, sont considérés comme menacés plus du quart des oiseaux nicheurs, plus de 20 % des poissons d'eau douce et des amphibiens, 18 % des reptiles, 17 % des orchidées, 10 % des mammifères continentaux et 5 % des mammifères marins.

La proportion d'espèces dont les données sont insuffisantes pour déterminer leur statut de conservation varie aussi nettement entre les groupes : 40 % des mammifères marins, 32 % des poissons d'eau douce et 21 % des orchidées. La proportion d'espèces menacées peut donc s'avérer encore plus importante.

# Développons-nous – par la recherche, l'expertise, la formation et l'information – une société de connaissance sur la biodiversité ?

## Les indicateurs disponibles

Dépense nationale pour la préservation de la biodiversité et des paysages

Proportion d'espèces en catégories menacées dans les listes rouges de l'UICN pour la France par rapport au nombre total d'espèces évaluées

## Les indicateurs à explorer

État d'avancement de l'installation de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IpBES)

Nombre de données de synthèse sur la biodiversité recensées dans les principales bases de données du système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

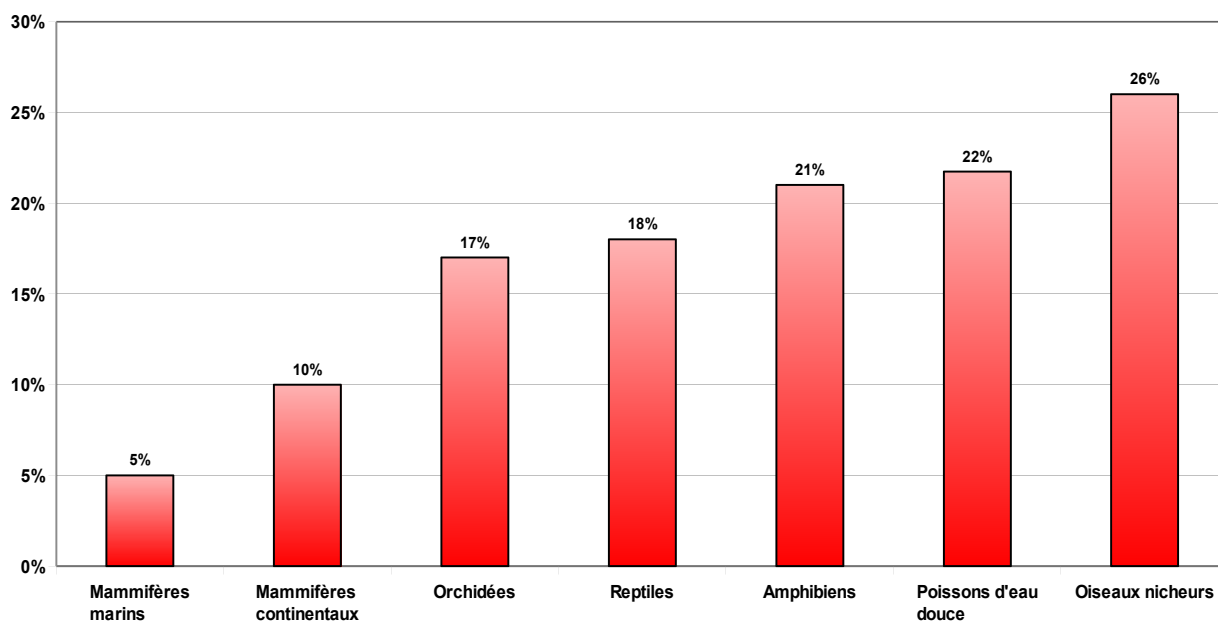
Nombre de participants actifs aux initiatives de sciences participatives liées à la biodiversité



Murin de Capaccini © Laurent Mignaux – MEDDTL - Contrôle d'un aigle royal © Laurent Mignaux - MEDDTL - Cistude d'Europe © Thierry Degen - MEDDTL

## Listes rouges

Proportion d'espèces en catégories menacées (CR, EN, VU) dans les listes rouges de l'UICN pour la France par rapport au nombre total d'espèces évaluées



Annexe 1 : Exemple de fiche descriptive détaillée d'un indicateur (en cours de conception)

Indicateur disponible : <input checked="" type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Non public		Piloté d'indicateur : <input type="checkbox"/> Disponible avec conditions <input type="checkbox"/> Exposition	
<b>Proportion des cantons dont la variation de la teneur en matières organiques dans les sols agricoles est en hausse</b>			
<b>Orientation(s) stratégique(s) principale(s)</b>		<input type="checkbox"/> A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> D - Assurer un usage durable et équilibré de la biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> S - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer <input type="checkbox"/> E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action <input type="checkbox"/> C - Investir dans le capital écologique <input type="checkbox"/> F - Renforcer, partager, valoriser les connaissances	
<b>Objectif(s) SNB principal(aux)</b>		<input type="checkbox"/> A-1 <input type="checkbox"/> A-2 <input type="checkbox"/> A-3 <input type="checkbox"/> B-4 <input type="checkbox"/> B-5 <input checked="" type="checkbox"/> B-6 <input type="checkbox"/> C-7 <input type="checkbox"/> C-8 <input type="checkbox"/> C-9 <input type="checkbox"/> C-10 <input type="checkbox"/> D-11 <input checked="" type="checkbox"/> D-12 <input type="checkbox"/> D-13 <input type="checkbox"/> E-14 <input type="checkbox"/> E-15 <input type="checkbox"/> E-16 <input type="checkbox"/> E-17 <input type="checkbox"/> F-18 <input type="checkbox"/> F-19 <input type="checkbox"/> F-20	
<i>Autre(s) objectif(s) au(quel)s peut répondre secondairement l'indicateur</i>		<input type="checkbox"/> A-1 <input type="checkbox"/> A-2 <input type="checkbox"/> A-3 <input type="checkbox"/> B-4 <input type="checkbox"/> B-5 <input type="checkbox"/> B-6 <input checked="" type="checkbox"/> C-7 <input type="checkbox"/> C-8 <input type="checkbox"/> C-9 <input type="checkbox"/> C-10 <input checked="" type="checkbox"/> D-11 <input type="checkbox"/> D-12 <input type="checkbox"/> D-13 <input type="checkbox"/> E-14 <input checked="" type="checkbox"/> E-15 <input type="checkbox"/> E-16 <input type="checkbox"/> E-17 <input type="checkbox"/> F-18 <input type="checkbox"/> F-19 <input type="checkbox"/> F-20	
<b>Définition, contexte et principales caractéristiques de l'indicateur</b>			
<i>Breve définition</i>	L'indicateur mesure la proportion des cantons métropolitains dont la teneur en carbone organique de la partie superficielle des sols agricoles est en hausse, la proportion de carbone dans un sol étant une bonne estimation de la teneur en matière organique de celui-ci. La carte de variation pour chaque canton est mise disponible.		<b>Indicateur de type :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Pression <input type="checkbox"/> Réponse <input type="checkbox"/> Force motrice <input type="checkbox"/> Impact  <b>Couverture géographique :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Métropole <input type="checkbox"/> Outre-mer <input checked="" type="checkbox"/> Terre <input type="checkbox"/> Mer
<i>Valeur(s) cible(s)</i>	Aucune valeur cible définie	<i>Unité de mesure :</i> %	<b>Déterminations spatiales et pertinentes :</b> <input type="checkbox"/> Supra-régionale <input type="checkbox"/> Régionale <input type="checkbox"/> Départementale <input type="checkbox"/> Communale <input type="checkbox"/> Autre(s) :  <b>Sensibilité de l'indicateur :</b> <input type="checkbox"/> Court terme (annuel) <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 5 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (> 5 ans)
<i>Relation avec le(s) objectif(s) renseigné(s)</i>	La teneur en matières organiques est un indicateur de la durabilité de certaines pratiques agricoles. En effet, les pratiques les plus favorables à la biodiversité (agriculture biologique, diminution du labour, etc.) permettent aux sols de mieux conserver les matières organiques, et ainsi de conserver leur fertilité.  Par ailleurs, la fertilité des sols (teneur d'eau, présence de macro-organismes, etc.) est en général meilleure lorsque la teneur en matières organiques est plus importante.		<b>Contexte du jeu national</b> <b>Indicateur :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> Déjà présent dans le jeu 2004-2010 <input type="checkbox"/> Modifié par rapport au jeu 2004-2010 <b>Retro-calcul possible :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Relation avec d'autres jeux d'indicateurs</i>	<input type="checkbox"/> Indicateur international (GBO) <input type="checkbox"/> Indicateur européen (SEBI) <input type="checkbox"/> Indicateur de développement durable (IDD) <input type="checkbox"/> Autre(s) :		
<b>Production de l'indicateur</b>			
<i>Producteur de l'indicateur</i>	Groupe de l'Institut Scientifique sur les sols (GIS-Sol)		
<i>Origine et description des données utilisées</i>	Les données utilisées proviennent de la base de données des analyses de terre (BDAT), gérée par l'INRA pour le GIS-Sol. Elle contient les résultats des analyses réalisées à la demande des agriculteurs par les laboratoires agréés par le ministère en charge de l'agriculture.		<b>Fréquence de mise à jour :</b> Tous les 5 ans  <b>Date de la 1ère valeur de la série :</b> Période 1990-1995
	<i>Méthodologie de construction</i>		<b>Rupture de série :</b> <input type="checkbox"/> Temporelle <input type="checkbox"/> Méthodologique <input checked="" type="checkbox"/> Non

Présentation et interprétation de l'indicateur	
<p><i>Valeur de l'indicateur</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quantitative continue    <input type="checkbox"/> Qualitative  <input type="checkbox"/> Quantitative discrète</p>	<p>Proportion des cantons dont la variation de la teneur en matière organique dans les sols agricoles est en hausse</p> <p>Source: ADIR, 2010.</p> <p>Evolution de la teneur en matière organique des sols agricoles (en pourcentage) entre 1991-1994 et 2000-2003 (à gauche) et 1991-1994 et 2004-2007 (à droite)</p>
<p><i>Modalités d'interprétation de l'indicateur</i></p> <p>La matière organique améliore la fertilité des sols en libérant des éléments nutritifs pour les plantes. Elle augmente la résistance du sol au compactage, son aération et sa réserve en eau, favorisant indirectement sa biodiversité.</p> <p>Remarque : la carte de variation (en hausse, stable, en baisse) pour chaque canton peut permettre de spatialiser l'interprétation de l'indicateur.</p>	
Analyse de l'indicateur	
<p><i>Qualité</i></p> <p>Robustesse : ○ ++ ● + ○ - ○ - ○ Non renseigné  Précision : ○ ++ ○ + ● - ○ - ○ Non renseigné  Sensibilité : ○ ++ ○ + ● - ○ - ○ Non renseigné</p> <p>Qualité des données mobilisées (accessibilité, homogénéité, fiabilité, pérennité, abondance) :  ○ ++ ○ + ○ - ○ - ● Non renseigné</p> <p>Facilité de compréhension : ○ ++ ● + ○ - ○ - ○ Non renseigné</p>	
<p><i>Biais</i></p>	<p>Un biais "observateur" existe du fait que les agriculteurs prélèvent eux-mêmes les échantillons (impliquant notamment une profondeur d'échantillonnage variant suivant la profondeur de labour).  L'accessibilité et l'abondance des données sont à l'origine d'un biais "géographique" (certains laboratoires refusent de fournir les données brutes ; les zones d'élevage, notamment en zone montagneuse, sont moins couvertes).</p>
<p><i>Principales limites</i></p>	<p>Le changement climatique peut également expliquer la variation de la teneur en matières organiques du sol.  Les données sont indisponibles pour plus d'un tiers des cantons du fait d'un nombre insuffisant d'analyses pour ces cantons.  Les parcelles analysées sont susceptibles de changer d'une campagne à l'autre en fonction des besoins des agriculteurs qui réalisent les prélèvements pour raisonner la fertilisation sur leur exploitation.</p>
<p><i>Principaux avantages</i></p>	<p>Un des rares indicateurs disponibles sur les sols, complément essentiel pour la biodiversité ; il permet de faire un lien indirect avec la biodiversité des sols.  Bien que la production de l'indicateur lui-même nécessite des moyens au sein du GIS-Sol, il peut-être réalisé à moindre coût puisque la production des données brutes est déjà assurée par les agriculteurs, pour leurs propres besoins.</p>
Pistes de travail et d'améliorations	
<p>Les données brutes recueillies par le GIS-Sol pourraient éventuellement permettre la construction d'un indicateur quantitatif qui permettrait de suivre une évolution plus précise qu'une simple hausse, baisse ou stabilité de la matière organique dans les sols.  Étudier la faisabilité et la pertinence d'étendre la couverture géographique aux sols forestiers en utilisant les données de l'Inventaire Forestier National (IFN).</p>	

# Annexe 2 : L'Observatoire national de la biodiversité : un dispositif de suivi en construction

## Les objectifs

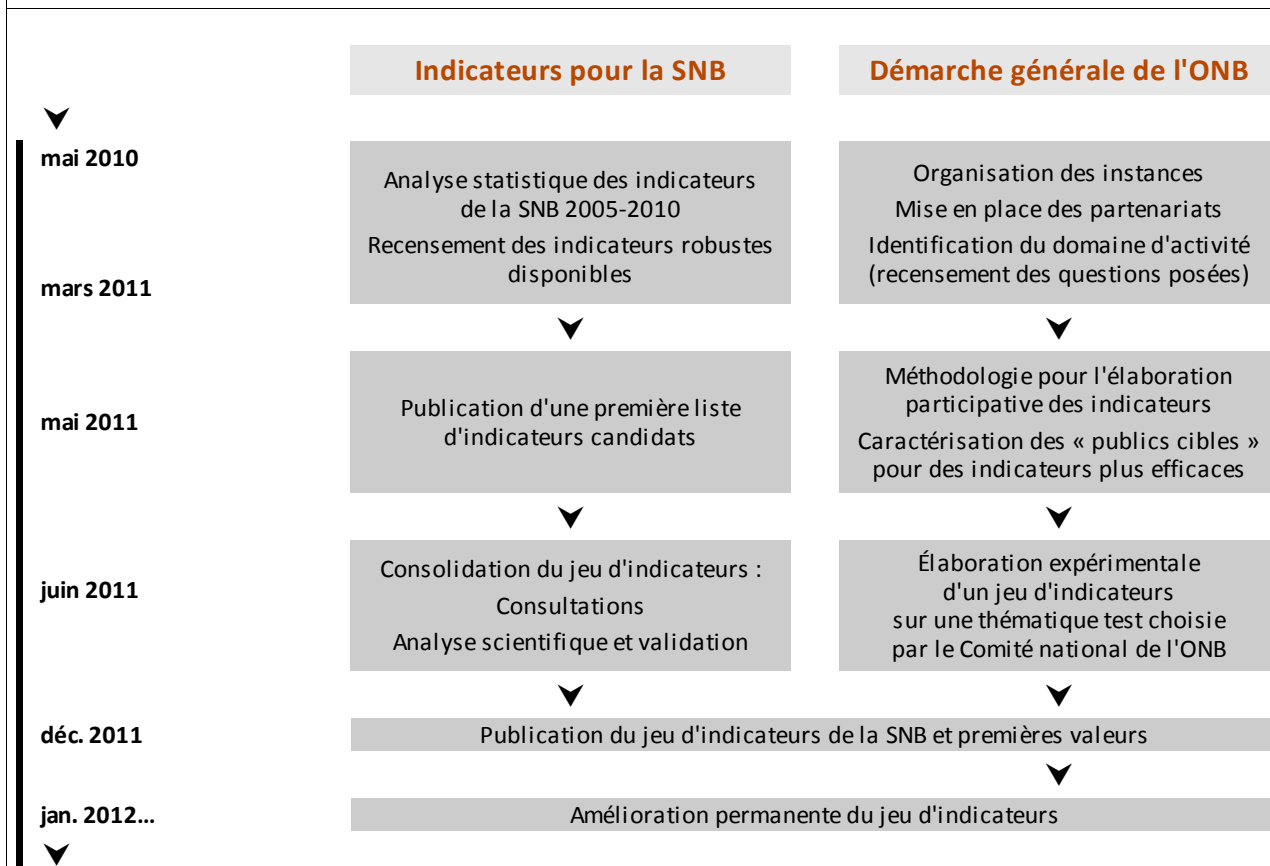
Afin de caractériser l'état de la biodiversité et son évolution, la société a besoin de repères fiables permettant un pilotage efficace des politiques (décideurs et gestionnaires) et un débat démocratique large et constructif (citoyens). Pour cela, des jeux d'indicateurs contribuent à **éclairer le débat en amont des décisions** d'une part et **suivre leurs effets en aval** d'autre part.

L'ONB doit proposer des indicateurs – nouveaux ou existants – adaptés aux différents publics intéressés, aux différentes échelles pertinentes et sur l'ensemble des enjeux retenus dans la SNB.

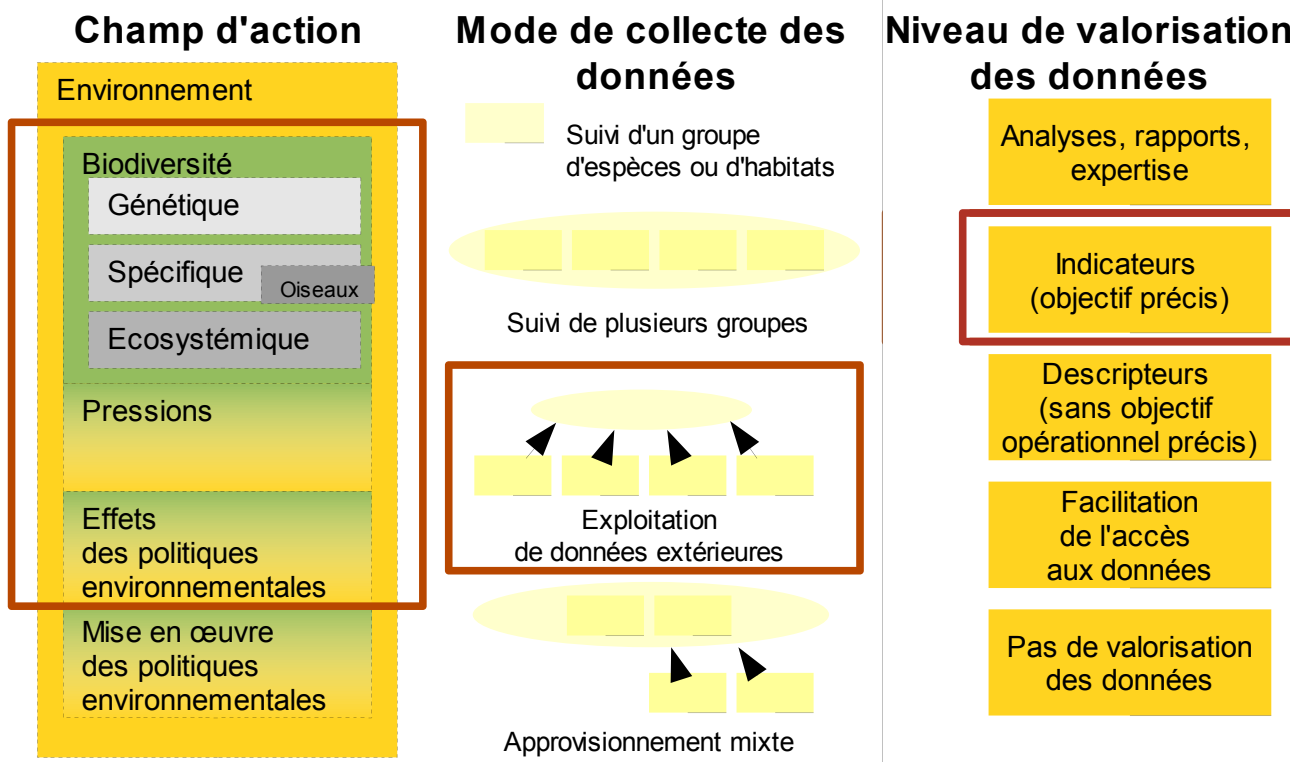
L'ONB a donc pour missions de :

- ✓ bien comprendre les **enjeux, orientations stratégiques et objectifs** et les traduire en **questions** ;
  - ✓ élaborer des **jeux d'indicateurs** qui apportent des éléments de réponse à ces questions ;
  - ✓ les renseigner (avec **rétro-action** sur la structuration et la production des données) ;
  - ✓ les mettre à **disposition** de tous, décideurs et gestionnaires, publics et privés, citoyens.
- Pour renseigner les indicateurs, il s'appuie sur le **système d'information sur la nature et les paysages (SINP)** et sur d'autres systèmes pour des données relatives à l'environnement physique et aux activités de la société.

## La démarche



## Le champ de compétence pressenti



  Domaines d'intervention de l'ONB

d'après S. POPY, 2010

Le schéma ci-dessus représente les champs de compétence de l'ONB : s'intéressant à tous les aspects de la biodiversité au niveau national, sauf la mise en œuvre administrative des politiques et mobilisant des données qu'il ne produit pas lui-même, pour la production d'indicateurs.

## Le fonctionnement

L'ONB est conçu avant tout comme un appui au **travail en réseau des acteurs** agissant dans le domaine de la conception et de la production d'indicateurs sur la biodiversité et ses interfaces avec la société.

Piloté par la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère du développement durable, il s'appuie sur les organismes responsables des différentes informations nécessaires à la production des indicateurs, en particulier le SOeS<sup>1</sup> (service statistique du ministère du développement durable).

(1) service de l'observation et des statistiques

Le **comité national** est l'instance décisionnelle de l'ONB, composée de 6 collèges de type « Grenelle » ; il définit les orientations stratégiques de l'activité de l'Observatoire et ses priorités de travail – notamment en lien avec la SNB – et valide *in fine* les travaux de l'Observatoire.

**La coordination scientifique et technique (CST)** garantit la qualité des productions de l'ONB, avant de les soumettre au Comité national. Composée d'une cinquantaine de membres représentatifs des différents champs de la biodiversité et de ses interactions avec la société, elle est animée conjointement par le **MNHN-SPN**<sup>1</sup> et le **CNRS-LADYSS**<sup>2</sup>.

- (1) service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle
- (2) laboratoire « Dynamiques sociales et recomposition des espaces »

Pour aller plus loin... [www.naturefrance.fr/onb](http://www.naturefrance.fr/onb)







Jardins de Monet à Giverny, Homme et Nature en harmonie © Olivier Brosseau - MEDDTL

## Contact

### **Ministère de l'écologie, du développement durable , des transports et du logement**

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux

Bureau de la connaissance et de la Stratégie nationale pour la biodiversité

Arche Sud – 92055 LA DEFENSE Cedex

*Luc MAUCHAMP, Chef de projet « Observatoire national de la biodiversité »*

*[naturefrance@developpement-durable.gouv.fr](mailto:naturefrance@developpement-durable.gouv.fr)*

*[www.naturefrance.fr/actions/indicateurs-snb](http://www.naturefrance.fr/actions/indicateurs-snb)*





**STRATÉGIE**  
NATIONALE POUR LA  
**BIODIVERSITÉ**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,  
des Transports et du Logement  
92055 La Défense Cedex  
Tél. 01 40 81 21 22

